

Victimes Levothyrox



Bulletin d'information du VLO Ce qui s'est passé en 2018

**NOTRE SITE INTERNET A FAIT PEAU
NEUVE, RETROUVEZ NOUS SUR**

<https://www.victimeslevothyroxoccitanie.fr>

Vous y trouverez l'histoire du collectif, des actions menées et en cours, ainsi que de nombreux témoignages.

Depuis **Avril 2018**, 5 alternatives du Levothyrox sont sur le marché :

- L-Thyroxin Henning comprimé sécable
- Tcaps capsule molle
- Thyrofix comprimé non sécable
- L-Thyroxine Serb solution buvable en gouttes
- Euthyrox comprimé sécable

Beaucoup d'entre nous du collectif ont opté pour le Tcaps, médicament comportant seulement deux excipients et très bien toléré. Délivré uniquement sur ordonnance, son prix varie de 10 € la boîte à plus de 15 € !

Le 31 mai dernier, une délégation, dont Sylvie CHEREAU, a été reçue au Ministère de la Santé, pour demander la reconnaissance d'une crise sanitaire et le remboursement du Tcaps. A ce jour, le dossier du Tcaps n'est toujours pas passé en Commission de la Transparence, première étape avant son remboursement, et les autorités de santé n'ont toujours pas reconnu l'état de crise sanitaire.

Malgré un changement de traitement, pour bon nombre d'entre nous, nos maux sont toujours présents. C'est pourquoi nous voulons en connaître la cause et savoir comment nous en sommes arrivés là.

A cette fin, nous nous sommes rapprochés de l'**AFMT**, Association Française des Malades de la Thyroïde.

Après avoir collecté les boîtes de Levothyrox auprès des malades, l'Association a demandé au chimiste M. GARRIGUES, travaillant au CNRS, d'analyser le médicament. Nous savions déjà qu'il contenait du Nickel et des nanoparticules d'Aluminium, (source AFMT). Comment ces substances sont-elles arrivées là ?

Nous devions lors de la réunion du **5 octobre à Béziers**, en savoir un peu plus, mais le CNRS de Toulouse, n'a pas validé ces recherches, prétextant que la déontologie scientifique n'avait pas été respectée. Le CNRS a promis que l'étude allait être reproduite, sur les mêmes échantillons et avec la collaboration du même chimiste, et ce gratuitement.

Afin d'apporter notre pierre à l'édifice, le gofundme du VNLO a remis à l'AFMT, le reste de notre cagnotte, soit la somme de 2000€. Ces résultats définitifs seront bientôt révélés. Mais il faut continuer à aider cette Association, qui se bat pour tous les malades.



Vous pouvez commander le livre de **Jane Buchet**, qui a illustré avec un rare talent, les tourments que nous avons subis et que nous avons relaté dans nos témoignages. Les bénéfices des ventes iront directement à l'AFMT pour financer les analyses. Il suffit simplement d'établir un chèque de 16 € et de l'envoyer à AFMT 82700 Bourret.

LES MEDECINS QUI SOUTIENNENT NOS ACTIONS



Dr Gérard Bapt
Député honoraire
Médecin conseil
de l'AFMT

Communiqué du 21 Décembre 2018 : La récente réunion au ministère du « groupe de suivi » de la crise liée au changement de formule du Lévothyrox a permis de confirmer un point majeur : au 1er décembre 2018, plus d'un million de patients ont abandonné la nouvelle formule du Lévothyrox au profit d'une autre spécialité. Plus de 160 000 patients continuent l'ancienne formule sous la forme d'Euthyrox, importé d'Allemagne. Ne peut être évalué le nombre de ceux qui continuent à se fournir à l'étranger. Au regard de ces chiffres, il est regrettable que les autorités sanitaires s'acharnent à esquiver la recherche des causes de cette désaffection et des souffrances subies. Pour sa part, l'AFMT persistera à rechercher les causes de la crise déclenchée par un transfert aventureux de la formulation d'un médicament prescrit en situation de monopole en France à des millions de patients.



Dr Catherine Noël
Angiologue



Dr Nicolas Bouvier

PARTENAIRES



Contact

Victimes Levothyrox Occitanie
Cinema Le Régent
16 rue de l'indépendance
31800 Saint Gaudens

Email :

VictimesNouveauLevothyrox@gmail.com

Merci de joindre une enveloppe timbrée

Du côté de la Justice :

Première décision judiciaire dans cette affaire qui remonte au 15 novembre 2017 : le Tribunal de Grande Instance de Toulouse avait ordonné aux laboratoires Merck de délivrer "sans délai" l'ancienne formule du médicament à 25 patients de Haute Garonne qui se plaignaient de "graves troubles". **Le 7 juin 2018**, la condamnation a été confirmée en appel, et c'est pour Maître LEVY une Grande Victoire. On peut penser que par cette décision, cela profite aux malades et ce, pour une année de plus.

Le 10 septembre, toujours à Toulouse, Maître LEVY a présenté un nouveau référé pour 42 plaignants, reprochant au laboratoire d'avoir été conciliant avec le marché chinois, par intérêt économique, et aussi d'avoir retiré le lactose auxquels bon nombre d'Asiatiques sont intolérants. Malgré le déni du laboratoire, qui tente de prouver la "bonne qualité du traitement" et qui ose dire qu'il existe des alternatives au Levothyrox, Maître LEVY a demandé une indemnisation au titre du préjudice moral et d'anxiété, soit 30 000 € par plaignant, ainsi qu'une expertise médicale pour pouvoir fixer le préjudice corporel subi par les patients, ainsi que la commercialisation plus large de l'ancienne formule dans les pharmacies.

Le 5 novembre, prudent, le Juge a ordonné (avant toute indemnisation, et analyse du médicament), une expertise médicale des patients. (Ces premières convocations d'expertises débiteront le 15 février 2019).

Maître LEVY, dans l'attente des décisions de Toulouse, réfléchi en la possibilité de représenter les victimes quelque soit leur origine géographique, pour porter l'affaire devant le Tribunal de Lyon, seul compétent pour juger les victimes, quelque soit leur domicile. Cette décision et le coût de la procédure pour chacun, outre les détenteurs d'une protection juridique, dépendra du nombre de personnes que Maître LEVY devra représenter, le coût, sera inversement proportionnel à leur nombre.

Dans ce cas, si vous êtes intéressés par cette procédure, veuillez adresser uniquement un mail à l'adresse suivante :

avocats.cabinetlevy@orange.fr, avec seulement vos coordonnées, et en pièces jointes, photocopie de votre pièce d'identité et de votre éventuelle protection juridique.

Surtout rien de plus, inutile de joindre le Cabinet par téléphone SVP.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous très prochainement.